

Pour la gestion des forêts communales

Nous pouvons :

venir échanger avec vous, élus, sur la situation de votre commune et les outils réglementaires qui redonnent du pouvoir aux élus sur la gestion des forêts,

vous aider à approfondir les points évoqués dans ce document et/ ou à organiser des réunions de propriétaires sur votre commune / votre EPCI, et d'autres encore...

vous accompagner dans votre démarche avec nos partenaires, comme l'a choisi la commune de Jaure :

<https://www.createurdeforet.fr/creations/jaure/>

Ensemble, nous pouvons créer du lien et repérer, voire favoriser l'installation de professionnels du bois vertueux, capables de gérer les forêts publiques dans le sens de l'intérêt général.

Comment prendre contact ?

Par mail, à l'adresse :

dordogne@sosforetfrance.org

Par l'intermédiaire du site :

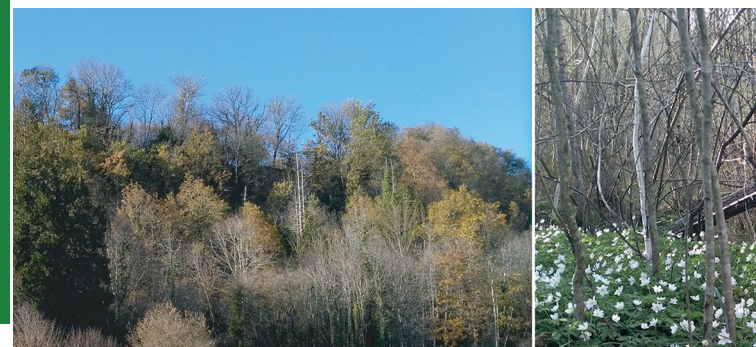
<https://sosforetdordogne.fr/>

Comment aider SOS Forêt Dordogne ?

- * En nous associant à vos actions publiques sur la gestion forestière
- * En nous prêtant gratuitement des salles pour tenir nos réunions statutaires ou d'information
- * En nous transmettant des informations sur les ventes de forêts ou nous mettant en relation avec des propriétaires désireux de vendre : nous les transmettrons aux Groupements Forestiers Citoyens Écologiques de notre département (GFCE) avec lesquelles nous sommes en contact
- * En adhérant à SOS Forêt Dordogne



SOS FORÊT Dordogne
La forêt est notre avenir



**Participer à la préservation
des forêts périgourdines
en tant qu'élu local**



SOS FORÊT Dordogne
La forêt est notre avenir



Pourquoi participer à la préservation des forêts périgourdines ?

— Parce que la gestion des forêts de notre département fait la part trop belle aux coupes rases et à l'enrésinement et ne prend pas le long terme en compte

En ces temps d'urgence climatique et pour lutter contre les événements climatiques que nous ne pourrions éviter, il est urgent de penser au moyen et long terme par des mesures qui peuvent être prises par les seuls pouvoirs publics, le secteur privé étant la plupart du temps guidé par des intérêts financiers à court terme.

La gestion forestière est un sujet hautement politique, trop important pour être totalement laissé à l'initiative privée : pour rappel, 99 % des forêts périgourdines sont privées et pourtant, la qualité de notre environnement dépend largement de celle de nos forêts.

Dès lors, l'acquisition foncière est un levier important de toute politique municipale ou d'intercommunalité.

De nombreuses parcelles sont à l'abandon, suite à des indivisions, voire sans maître. Les communes ont des outils réglementaires pour préempter voire s'approprier ces parcelles.



— Parce que le risque incendie augmente avec le dérèglement climatique

La maîtrise du foncier améliore la maîtrise du risque incendie et permet la préservation des paysages aux quels nos concitoyens sont attachés.

— Parce que la biodiversité est en danger

L'enrésinement de nos forêts augmente l'acidité des sols et les épuise : l'appauvrissement des sols entraîne une baisse de biodiversité. En outre, les monocultures sont plus fragiles que les forêts diversifiées.

— Parce que les communes ont un rôle à jouer dans le maintien ou l'amélioration des trames vertes ou bleues

Quelles stratégies & quels outils règlementaires ?

— Demander l'aide du département pour les acquisitions, par l'intermédiaire des cantons ou des EPCI : le département aide à l'achat de forêt à hauteur de 25 %

— S'appuyer sur des associations et contractualiser des ORE (Obligations Réelles Environnementales)

— Organiser une gestion des forêts pérenne, favorisant l'emploi local et permettant une production de bois locale (chauffage, artisanat)

— Laisser des zones en libre évolution pour favoriser la biodiversité

Quels sont les avantages d'une telle politique pour des communes ?

- ✓ Maîtriser les paysages de la commune, garantir un cadre de vie agréable à ses habitants, au sein d'une biodiversité préservée et prise en compte dans le cadre de la politique d'urbanisme
- ✓ Participer au maintien d'un air respirable et au nécessaire captage de CO2 par le maintien de forêts de feuillus sur le territoire, gérées de façon pérenne, par le recours à la sylviculture douce à couvert continu
- ✓ Préserver les bassins hydrographiques naturels en s'appuyant sur le rôle des forêts et des ripisylves
- ✓ Contribuer à la création d'emplois par la relocalisation des métiers de la filière bois
- ✓ Mieux maîtriser le foncier et le risque incendie
- ✓ Pouvoir disposer de bois de chauffage ou d'œuvre dans les années à venir (Nul ne sait à ce jour comment va évoluer la situation énergétique).

Parce que contrairement à ce que nous montre actuellement la politique forestière nationale, gouverner c'est prévoir !